

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 16 mai 2022

Délibération n° 2022 – 16/05/2022 – 15

*Demande d'accréditation à délivrer le diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée –
mention « Urgences »*

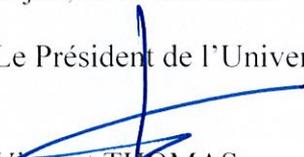
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 3 mai 2022

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 9 Membres représentés : 7 Total : 16	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 16 Pour : 16 Contre : 0
--	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la demande d'accréditation à délivrer le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée - mention « urgences ».**
Rentrée 2022-2023

Dijon, le 17 mai 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne


Vincent THOMAS

P.J. : Dossier de demande d'accréditation à délivrer le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée - mention « urgences »

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION A DELIVRER
LE DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE - MENTION « URGENCES »**

Vous trouverez, ci-dessous, une trame de dossier de demande d'accréditation.

En outre, vous trouverez à la fin du présent document des orientations, purement indicatives, destinées à offrir aux acteurs de la formation des éléments de réflexion sur lesquels s'appuyer pour déterminer leurs modalités pédagogiques et leur stratégie évaluative.

I - UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE

Université de Bourgogne
UFR des Sciences de Santé, 7 Bd Jeanne d'Arc. 21079 DIJON-Cedex

II - STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

L'Université de BOURGOGNE est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel relevant du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) « Sciences de Santé » porte la création du diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée (IPADE) donnant grade de master.

III - JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/ PROJET PEDAGOGIQUE

1- Justification de la demande

L'université de Bourgogne a créé à la rentrée 2019 le diplôme d'Etat Infirmier en pratique avancée (IPA) donnant le grade Master, conformément aux textes parus en juillet 2018 (Décret et Arrêté du 18/07/2018), et au décret n°2019-836 du 12 août 2019 pour les mentions Pathologies chroniques stabilisées, Oncohématologie, Néphrologie Dialyse et greffe rénale, santé mentale et psychiatrie.

Ce diplôme donne accès au métier d'infirmier en pratique avancée, autorisant un nouvel exercice, basé sur l'acquisition de compétences élargies permettant de prendre des décisions complexes et d'interagir au sein d'une équipe de soins. Il permet en outre d'accéder à des études doctorales et contribue au développement de la recherche en Sciences infirmières.

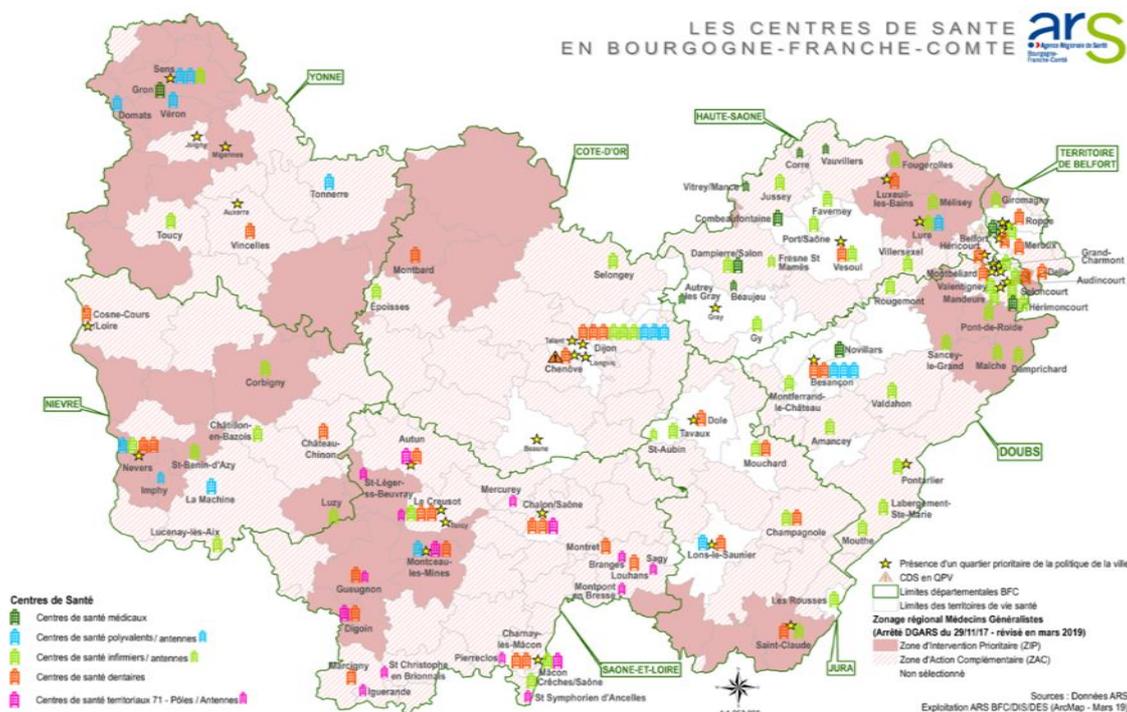
Suite au décret n°2021-1384 du 25 octobre 2021, l'université souhaite ouvrir la mention Urgences.

L'Université de Bourgogne collabore avec les instances et réseaux de santé régionaux afin de prendre en compte les spécificités de l'approche « parcours patient » et lutter contre la désertification et l'inégalité dans les soins, en particulier grâce à l'utilisation de la télémédecine (télé AVC et vasculaire, technopôle santé : ville connectée...).

Les professionnels formés pourront participer à l'amélioration de l'accès aux soins dans les zones défavorisées de certains territoires bourguignons et du département de la Haute Marne (52, GHT), en support aux actions déployées dans le GHT 21-52, notamment dans le cadre du projet DIVA (art 51).

La région Bourgogne- Franche- Comté est en effet une grande région, dont le territoire bourguignon concentre encore, malgré les actions menées, des zones d'intervention prioritaire (ZIP) et des zones d'action complémentaire (ZAC).

Carte 1 : Les centres de santé en région Bourgogne- Franche- Comté



La répartition des médecins ne couvre pas non plus tout le territoire et le vieillissement de la population entraîne une augmentation des maladies chroniques et des besoins en santé.

Concernant la Haute-Marne (dep.52 du GHT), la situation est particulièrement critique du fait notamment de :

- La population vieillissante sur l'ensemble du territoire
 - La prévision de départs en retraite des médecins généralistes
 - La difficulté de recrutement des professionnels de santé
 - La fatigue, sentiment d'épuisement des professionnels de santé
 - La difficulté d'accès aux soins et aux services de santé avec une inégale répartition de l'offre de soins sur le territoire
 - Le manque de professionnels de soins spécialisé

Ce cursus s'appuiera sur l'UFR santé de Dijon mais également sur sa structure hospitalo-universitaire associée : le CHU de Dijon. Cette structure hospitalo-universitaire inclue des équipes d'urgences adultes pré-hospitalières et intra hospitalières (SMUR [Structures Mobiles d'Urgence et de Réanimation], SAMU et CRRA15 [centre de réception et de réponse aux appels "15], et SAU [Service d'accueil des Urgences]), d'urgences pédiatriques, d'urgences traumatologiques, du CHU de Dijon. Ce large panel d'équipes permet de considérer et d'accéder à la spécificité des soins de chaque champ d'intervention. Ces équipes sont investies dans l'enseignement des urgences au sein des facultés de médecine, des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) partenaires de nos universités, mais également au sein des Centres d'Enseignement de Soins d'Urgence 21 (CESU).

Sur le plan administratif, la formation sera portée par l'UMDPCs de l'Ub, au même titre que les autres mentions du DEIPA grade Master. Les locaux de l'UMDPCs et du campus santé de l'Université de Bourgogne seront mis à disposition des équipes enseignantes.

La coordination de la mention « Urgences » sera assurée par Pr Patrick Ray (UB).

Les coordonnateurs de la mention sont en charge de réunir les équipes pédagogiques, constituées de responsables des UEs pour le suivi pédagogique. Ils assurent avec des représentants de l'équipe pédagogique, le recrutement et la sélection des étudiants de la mention, mettent en place avec les gestionnaires administratives l'emploi du temps et le suivi des étudiants. Le suivi des formations tant sur le plan administratif que sur le plan pédagogique est assuré les responsables

de la coordination de la formation, les responsables de la coordination des mentions et des responsables administratifs des du master.

Le bureau est réuni régulièrement (au moins une fois par semestre et plus si besoin).

En 2019, dans un contexte particulier de tensions auxquelles étaient confrontées les structures de médecine d'urgence, un travail de réflexion sur la refondation des urgences aboutit à un rapport « Pour un pacte de refondation des urgences » et à plusieurs recommandations fortes. La recommandation n°17 de ce rapport appelle à « Créer des infirmiers de pratique avancée aux urgences et à terme dans l'ensemble des activités de la médecine d'urgence ». Ce nouveau domaine d'intervention sera ouvert aux infirmiers souhaitant exercer en pratique avancée en urgences (structures d'urgences, SMUR et/ou SAMU). Il participera à améliorer l'accès aux soins, et la qualité des parcours des patients, mais devrait permettre également de renforcer et reconnaître les compétences des professionnels infirmiers des urgences. En synthèse, ils seront formés à exercer dans l'ensemble des champs de la médecine d'urgence, du pré hospitalier (SAMU/SMUR), aux structures d'urgences (adultes et pédiatriques). Cet exercice sera mené en autonomie, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle (médecins, IDE, aides-soignants etc.), dans un établissement de santé avec une structure d'urgence, un SMUR ou un SAMU.

2- Projet pédagogique

a - Le programme

Le programme proposé (cf. paragraphe VIII) est conforme à l'Arrêté du 18 juillet 2018 « Création du diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée « grade Master » (IPA) » :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037218463&dateTexte&categorieLien=id>

Décret : du 12/août 2019

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038914192&categorieLien=id>

Arrêté du 12 août 2019

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038914201&categorieLien=id>

(Référentiel des compétences)

Décret n°2019-836 du 12 août 2019, les 4 mentions seront proposées :

- *Polypathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires.*
- *Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale.*
- *Oncologie et hémato-oncologie*
- *Psychiatrie et santé mentale*

Les 3 puis les 4 mentions sont proposées en alternance (2 semaines à la faculté et 2 semaines sur le lieu de travail) à l'exception des stages qui sont en continu.

Il comprend un enseignement cognitif (cours magistraux en présentiel et en E- Learning), des travaux dirigés et des travaux personnels encadrés.

Suite au décret n°2021-1384 du 25 octobre 2021, la mention « URGENCES » est proposée.

Une partie des enseignements pourra être mutualisée avec ceux de l'UFR des Sciences de Santé. Pour la mention « URGENCES » des contenus de cours seront mutualisés avec l'Université de Franche Comté, pour assurer un niveau maximum d'excellence.

Le parcours de formation de la mention « Urgences » s'intègre au cycle complet existant, il est proposé selon les modalités prévues pour les autres mentions composé de quatre semestres. Celui-ci comprend une première année commune et une deuxième année avec plusieurs mentions, dont la mention « Urgences » faisant l'objet de la présente demande.

La formation est organisée en **UE communes à toutes les mentions.**

- Toutes les UE de la première année :
 - L'UE Sciences infirmières et pratiques avancées S1
 - L'UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie S1
 - L'UE Méthode de travail S1
 - L'UE Langue vivante S1
 - L'UE Formation analyse des pratiques professionnelles S2
 - L'UE Santé publique S3
 - L'UE Recherche S2
 - Le stage S2

- Des UE de semestre 3
 - o L'UE parcours de santé S3
 - o L'UE Langue vivante S3
 - o L'UE recherche S3
- Des UE de semestre 4
 - o L'UE recherche en soins infirmiers S4
 - o Le stage S4 bien évidemment chaque mention oriente le choix des stages, au regard du projet professionnel des étudiants.

La formation est organisée en **UE spécifiques aux mentions.**

- Des UE de semestre 3 :
 - o L'UE Bases fondamentales S3 (48 heures)
 - o L'UE Clinique S3 (112 heures)

Concernant la Mention Urgences :

- UE Bases fondamentales (6 ECTS, 48 heures)

Objectifs :

- o Connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques et psychopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques ;
- o Appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective « soins infirmiers » et en s'appuyant également sur les sciences infirmières

Contenus proposés :

- o Enseignement en présentiel, et e-learning
- o Enseignements magistraux et TD pour aborder des cas cliniques

- UE Clinique (14 ECTS, 112 heures)

Cet enseignement est destiné à :

- o Analyser la sémiologie clinique et paraclinique des motifs et des pathologies prévalentes en médecine d'urgence ;
- o Apprécier le degré d'urgence ;
- o Intégrer les marqueurs biologiques des pathologies (valeurs physiologiques et pathologiques) dans le raisonnement ;
- o Distinguer les classes thérapeutiques et déterminer les mécanismes d'actions des médicaments, ainsi que leurs indications ;
- o Anticiper et identifier la survenue d'événements indésirables liés à la toxicité des molécules ;
- o Proposer, mettre en œuvre et évaluer les stratégies thérapeutiques afférentes adaptées aux situations cliniques et pathologies prévalentes en médecine d'urgence ;
- o Intégrer dans son raisonnement ou intégrer dans sa prise en soins les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes ;
- o Identifier les situations dans lesquelles la réalisation d'examen complémentaires est utile au diagnostic ou à la surveillance du patient ;
- o Identifier, anticiper, accompagner les réactions des patients et de leur entourage dans des situations cliniques prévalentes en médecine d'urgence ;
- o Choisir et réaliser les procédures de soins ou de mise en conditions techniques nécessaires au maintien de l'état de santé ou de la préservation des fonctions vitales de la personne de façon fiable et sécuritaire.

Méthodes proposées :

- Enseignements magistraux : Mutualisation avec les enseignements de l'Université de Franche Comté et le e-learning
- TD avec des situations cliniques présentées et analysées
- Simulation de situations de consultations jouées

La mention « Urgences » s'appuie sur l'investissement des équipes de SU dans le développement des référentiels de compétence et de formation de cette mention auprès des ministères de tutelle (Ministère de la Santé et Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche). Elle s'appuie également sur l'expérience des autres mentions enseignées au sein de notre université. Le S4 est l'occasion d'effectuer le stage de 4 mois qui permettra de mettre en application les savoirs et les savoir agir et d'appréhender des diagnostics et des situations cliniques.

b - Les intervenants

- Enseignants de l'UFR des Sciences de Santé : PU-PH, MCU-PH, Pr, MCF
- Enseignants d'autres UFR de l'université de Bourgogne : Pr, MCF
- Formateurs de l'IFSI de DIJON, titulaires d'un Master et, pour certains, en cours de doctorat
- Professionnels : praticiens hospitaliers, médecins exerçant en équipe pluri professionnelle de soins primaires.

c - Le projet pédagogique

Le projet pédagogique est développé selon une **approche par compétences**, à partir du décret n°2021-1384 du 25 octobre 2021.

Des temps **d'analyse de pratiques** seront organisés tout au long de la formation afin de favoriser la création d'une **communauté de pratique**, et d'aider ainsi les futures IPA à construire leur posture professionnelle.

La **pratique interprofessionnelle** fera l'objet d'une attention particulière tout au long du cursus. L'expérience de formation interprofessionnelle et de réflexion sur la pratique interprofessionnelle développée à DIJON depuis 2010, avec les formations initiales et continue des différentes professions de santé (UFR des Sciences de Santé, Unité Mixte Développement Professionnel Continu Santé) sera mise à profit dans le cadre de ce master.

Les stages seront réalisés dans des lieux de stage accrédités par le conseil d'UFR, sur proposition du comité de pilotage du diplôme. La liste des terrains de stage agréés et des maîtres de stage sera établie par le conseil d'UFR et publiée. Il s'agira de service hospitaliers ou d'établissements pluriprofessionnels du secteur libéral, habilités à recevoir des internes de DES en phase socle. Un référent de stage sera désigné pour chaque lieu de stage.

Une formation spécifique à la maîtrise de stage sera mise en place par l'UMDPCS.

Les modalités d'agrément des terrains de stage seront établies par le conseil d'UFR sur proposition du comité de pilotage.

Un accompagnement personnalisé des étudiants sera mis en place (cf. paragraphe VII)

d - La gouvernance

- Le comité de pilotage et le comité scientifique sont inchangés.
- Le comité pédagogique intègre le Pr Ray, professeur de médecine d'urgence (48-05)

IV - NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE

Le nombre de candidats par année d'enseignement du diplôme d'infirmier en pratique avancé étant compris entre 20 à 30 étudiants, le nombre de candidats envisagé pour la mention URGENCES est de 10 maximum.

V - MOYENS AFFECTES A LA FORMATION

Humains :

Des moyens humains supplémentaires tant pour responsabilité pédagogique que pour le secrétariat seront affectés à la formation afin d'accompagner la mise en place de cette mention nouvelle.

Financiers :

Le dispositif sera autofinancé par les recettes liées aux frais d'inscription des apprenants de formation continue. L'UMDPCS, service de formation continue de l'UFR des Sciences de Santé de DIJON gèrera le budget de la formation.

Locaux :

Les enseignements auront lieu à l'UFR des Sciences de Santé.

VI – NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Les responsables pédagogiques du diplôme Infirmier en pratique avancée (année 1 et 2) sont le Pr REBIBOU, Mme PENNECOT et Mme GUYOT. La coordination de la mention « Urgences » sera assurée par Pr RAY.

VII- PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

L'équipe enseignante est composée de :

- Mme BERNARD Lucie
- Pr BIELEFELD Philip
- Dr BOUILLET Benjamin
- Pr CHAUVET-GELINIER Jean-Christophe
- Mme D'ORLEANS
- Dr FAVIER Laure
- Pr GIROUD Maurice
- Mme GUYOT Marie-Bernadette
- Pr JOUANNY Pierre
- Mme LEJEUNE Catherine
- Dr MULLER Géraldine
- Mme PENNECOT Christelle
- Pr RAY Patrick
- Pr REBIBOU Jean-Michel
- Mme RIBEIRO-MARTHOUD Marie-Adèle
- Pr SALES-WUILLEMIN Edith
- Pr VOIRIN Patrice

Les CV des intervenants, comprenant leurs publications, se trouvent en annexe.

VIII - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Chaque unité d'enseignement est sous la responsabilité d'un médecin universitaire et d'une infirmière diplômée d'état titulaire d'un master, à minima, à l'exception des unités d'enseignement cœur de métier IPA qui sont sous la seule responsabilité des IDE (titulaire d'un master).

Pour certaines UE, les professionnels IDE (titulaire d'un master) ayant une expertise dans le domaine concerné viennent en appui du binôme. Ce qui explique que les co-responsables du master puissent être responsables de plusieurs unités, se réservant ainsi le rôle organisationnel et les liens entre unité.

Les semestres 1 et 2 sont inchangés. Les semestres 3 et 4 intègrent la nouvelle mention URGENCES

Tableau n°1 : Organisation générale

S1	ECTS	S2	ECTS	S3	ECTS	S4	ECTS
Clinique	15	Clinique	6	Bases fondamentales*	6	Stage 2*	24
Sciences Infirm PA	6	Analyse pratiques professionnelles	6	Clinique*	14	Mémoire*	6
Resp éthique.. législatif	3	Santé publique	6	Parcours santé*	4		
Anglais	3	Recherche	6	Recherche	3		
Méthodes travail	3	Stage 1	6	Anglais	3		
Total ECTS	30		30		30		30

Semestre 1

S1	RESPONSABLE	HEURES	ECTS
UE1 : Clinique	Pr P BIELEFELD Mme C. PENNECOT	120	15
UE2 : Sciences infirmières et pratique avancée	Mme C. PENNECOT Mme MB GUYOT	48	6
UE3 : Responsabilité, éthique, législation, déontologie	Mme MB GUYOT	24	3
UE4 : Langue vivante (Anglais)	Mme BERNARD	24	3
UE5 : Méthode de travail	Pr M GIROUD	24	3
TOTAL S1		240	30

Semestre 2

S2	RESPONSABLE	HEURES	ECTS
UE1 : Clinique	Dr MULLER G Mme MB. GUYOT	48	6
UE2 : Formation et analyse des pratiques professionnelles	Mme C PENNECOT	48	6
UE3 : Santé publique	Mme C LEJEUNE Mme C PENNECOT	48	6
UE4 : Recherche	Pr. E SALES -WUILLEMIN Mme MB GUYOT	48	6
UE5 : Stage	Pr. JM REBIBOU Mme MB GUYOT Mme C PENNECOT	280 (2 mois)	6
TOTAL S2		472	30

Semestre 3

S3	RESPONSABLES		HEURES	NB ECTS
UE1 : Bases fondamentales Selon Mention*	Pathologies Rénales	Pr JM REBIBOU Mme C. PENNECOT	48	6
	Poly-pathologies	Dr. B BOUILLET M. P. JOUANNY Mme C. PENNECOT		
	Oncologie et Onco-hématologie	Dr L FAVIER Mme D'ORLEANS Mme MB. GUYOT		
	Psychiatrie et santé mentale	Pr JC CHAUVET GELINIER Mme MB GUYOT		
	Urgences	Pr P RAY Mme C PENNECOT		
UE2 : Clinique Selon Mention*	Pathologies Rénales	Pr JM REBIBOU Mme C PENNECOT	112	14
	Poly-pathologies	Pr B BOUILLET Mme C. PENNECOT		
	Oncologie et Onco-hématologie	Dr L FAVIER Mme MB GUYOT		
	Psychiatrie et santé mentale	Pr JC CHAUVET GELINIER Mme MB GUYOT		
	Urgences	Pr P RAY Mme C PENNECOT		
S3	RESPONSABLES		HEURES	NB ECTS
UE3 : Parcours de santé Tronc commun	Pr P VOIRIN Mme MA RIBEIRO-MARTHOUD		32	4
UE4 : Recherche Tronc commun	Pr E SALES –WUILLEMIN Mme C PENNECOT		24	3
UE5 : Anglais Tronc commun	Mme BERNARD		24	3
TOTAL S3			240	30

Semestre 4

S4	RESPONSABLE	HEURES	NB ECTS
UE1 : Stage	Pr. JM REBIBOU Mme MB GUYOT Mme C PENNECOT	560 (4 mois)	24

UE2 : Mémoire	Pr E. SALES-VUILLEMIN Mme MB GUYOT Mme C PENNECOT	24	3
TOTAL S4		584	30

IX - DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ETABLISSEMENT OU L'UFR (accompagnement des étudiants)

- Suivi pédagogique collectif une fois par semestre avec au moins un coordonnateur du master.
- Accompagnement du projet professionnel de chaque étudiant au regard de son parcours de stage. Prise en charge de problèmes éventuels par le comité pédagogique restreint aux enseignants.
- Suivi pédagogique individuel à la demande de l'étudiant ou des coordinatrices si identification d'une problématique.
- Gestion des dossiers des étudiants sur support numérique.

X - DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

a - Evaluation à la fin de chaque semestre: Analyse et prise en compte des différentes informations recueillies dont l'avis des étudiants sur les enseignements, lors du bilan de fin de semestre.

b - Evaluation à la fin de chaque année : un questionnaire d'évaluation sera adressé aux apprenants et l'analyse en sera réalisée par le logiciel SPHYNX. L'évaluation à la fin de l'année 2 sera réalisée à distance de la fin de la formation (entre 3 mois et 6 mois).

Seront évalués :

- Les contenus des enseignements
- Les méthodes pédagogiques
- La qualité de l'encadrement
- Les stages

Les résultats de l'évaluation seront présentés au Comité pédagogique chaque année et les actions d'amélioration seront mises en œuvre par le comité de pilotage.

c - Insertion professionnelle :

Le suivi des cohortes d'étudiants permettra d'évaluer leur insertion professionnelle.

XI - PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

Pour le Master 1 :

Stage uniquement en centre hospitalier (accueillant des internes en phase socle), afin de développer la clinique et renforcer les enseignements des semestres 1 et 2

Pour l'année 2019/2020 : ciblés sur les services de médecine interne, endocrinologie, pneumologie, hépato-gastrologie, cardiologie, médecine gériatrique et cancérologie.

- CHU de Dijon
- Centre Régional de lutte contre le cancer, Georges François Leclerc
- CH de Nevers
- CH d'Auxerre
- CH de Macon
- CH de Chalons

Pour le Master 2 :

Stage réalisé sur proposition du projet de l'étudiant au regard de son projet professionnel et sur le principe d'un parcours de stage incluant :

- Un temps dans un service orienté « RESEAU DE SOINS » pour développer le parcours de soins, ouvert sur la ville ou le lien ville/hôpital
- Un temps de renforcement de la clinique en lien avec la mention urgences
- Un temps en institution dans un des services d'Urgences de la région, un SMUR, un centre d'appel du 15...
- Les apprenants peuvent adresser une proposition pour un stage national ou international non référencé dans cette liste.

Ce projet proposé par l'étudiant est discuté par l'équipe pédagogique.

Commun aux quatre mentions pour permettre de faire vivre le travail de réseau :

- ARS BFC
- Les instituts de formation en soins infirmiers de Bourgogne
- IREPS
- CHU de DIJON
- CHS de la Chartreuse DIJON
- CSAPA 21/52
- Les CH de : Macon, Auxerre, Nevers, Chalon sur Saône, Semur en Auxois, Auxonne, Is -sur -Tille, Langres, Chaumont Bourbonne-les-Bains, Sevrey
- Réseaux de santé régionaux
- FeMaSCo Fédération des maisons de santé et de l'exercice coordonné
- Technopole SANTE Dijon
- Les centres de soins
- Les regroupements de professionnels de santé GPSOD, GPSPB, GPSED, GPSAM, GPSAS...
- Le réseau Asalée
- Les pôles de santé du territoire
- Centre de santé polyvalent
- Projet DIVA
- Technopole SANTE

XII - AVIS DES INSTANCES

L'avis des instances est inscrit à l'ordre du jour pour la mention urgences.

- Le comité pédagogique de l'UFR des Sciences de santé de L'Université de DIJON :
- Le conseil d'UFR :
- La commission de la pédagogie de l'Université de Bourgogne :
- La CFVU :
- Le Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne :

Pour les 4 mentions déjà déposées

- Le comité pédagogique de l'UFR des Sciences de santé de L'Université de DIJON : 5 mars 2019 : Avis favorable
- Le conseil d'UFR : 9 avril 2019 : Avis favorable
- La commission de la pédagogie de l'Université de Bourgogne : 2 mai 2019
- La CFVU : 10 mai 2019
- Le Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne : 27 mai 2019

Orientations relatives aux modalités pédagogiques

La formation IPA repose sur une approche par compétences. Cela implique que chaque unité d'enseignement et chaque cours doivent favoriser le développement des compétences visées par la formation. Ce développement repose sur plusieurs principes applicables lors de l'animation des cours (le terme « cours » désigne chaque séquence pédagogique qui prendra place au sein des UE, qu'il s'agisse de cours en grands groupes, de travaux dirigés ou de travaux pratiques) :

- ✚ **L'apprentissage devrait toujours se faire « en contexte ».** Une connaissance est en effet profondément marquée par le contexte dans lequel elle a été apprise. Si l'on souhaite que la connaissance ne soit pas une fin en soi, mais une ressource utile au développement des compétences, l'apprentissage devrait être contextualisé. Cela implique de partir de situations concrètes, présentées au début de chaque cours, avant l'apport de contenu. Ces situations peuvent prendre des formes très variées : une diapositive décrivant un cas clinique, une vidéo ou une simulation montrant un professionnel agir, un extrait d'article de presse ou d'article scientifique, des données épidémiologiques, etc.
- ✚ **Le cours devrait permettre de tenir compte de ce que les étudiants savent déjà.** Les IPA sont des professionnels de santé qui ont au moins trois années d'activité. Pendant leur formation initiale d'infirmier et leur exercice professionnel, ils ont continué à développer leurs compétences et acquis de nombreuses connaissances sur tous les sujets qui seront traités en cours. Certaines connaissances sont pertinentes, d'autres sont erronées. Il est important de les explorer, afin faciliter en particulier le travail de déconstruction des méconnaissances. De nombreuses stratégies permettent d'explorer ces connaissances. Elles devraient être mobilisées au début du cours, avant l'apport de contenu. Il peut s'agir de poser aux étudiants des questions à propos de la situation concrète utilisée pour contextualiser (par exemple : quel est le problème présenté par le patient ? Comment agiriez-vous face à cette situation ? Quelles sont les premières actions que vous mettriez en œuvre dans ce contexte ?), de questionner les étudiants sur le contenu du cours (par exemple, sous la forme de QCM avec réponse électronique), de réaliser un tour de table en invitant les étudiants à partager leur vécu de situations en lien avec le thème de cours, ou encore de leur demander d'agir dans un environnement simulé.
- ✚ **Le cours devrait permettre aux étudiants de travailler ensemble.** Apprendre en interagissant avec ses pairs favorise la déconstruction des méconnaissances et l'organisation adéquate des connaissances nouvelles dans la mémoire à long terme. Il est facile de planifier des temps d'interaction pendant un cours : en grands groupes, il est possible de demander aux étudiants de réfléchir avec leur(s) voisin(s) autour d'une question. En travaux dirigés, il est possible de soumettre aux étudiants un problème, qu'ils devront résoudre en sous-groupes de cinq ou six personnes. En travaux pratiques (par exemple, en simulation), il est possible de solliciter les étudiants qui n'ont pas agi afin de savoir s'ils auraient agi/raisonné de la même façon, et inviter les étudiants à confronter leurs points de vue.

Orientations relatives à la stratégie évaluative

Dans les formations basées sur une approche par compétences, l'évaluation devrait permettre de documenter un niveau attendu de développement pour chaque compétence. Pour y parvenir, voici quelques recommandations :

- ✚ **Il est souhaitable de privilégier l'évaluation en milieux authentique (sur les terrains de stage) et semi-authentique (cas cliniques, simulation).** Cette démarche conduit à évaluer la capacité des étudiants à utiliser leurs connaissances dans des situations professionnelles similaires ou proches de celles auxquelles ils seront confrontés dans l'exercice de leur métier, et non leur capacité à restituer des connaissances apprises par cœur, qui ne présage en rien de leurs compétences.
- ✚ **Il est également possible de recueillir des preuves indirectes du développement des compétences, en impliquant l'étudiant dans l'évaluation de ses compétences.** Le portfolio est un outil couramment utilisé à cette fin. Il permet à l'étudiant de documenter, de valoriser et de porter un regard critique sur ses apprentissages. Sa construction est donc associée à une finalité à la fois formative et certificative.

- ✚ **L'attribution d'un score (d'une note) n'a pas de sens.** Soit le niveau de développement de chacune des compétences visées par la formation est atteint, et l'étudiant est certifié, soit il ne l'est pas, et l'étudiant doit poursuivre ses apprentissages avant d'être diplômé. Afin de déterminer si une compétence est développée au niveau attendu, il faut se baser sur les attendus d'apprentissage, définis dans le référentiel de compétences. L'élaboration de grilles d'évaluation contenant des critères (les attendus d'apprentissage) et des indicateurs (les éléments documentables qui permettront de déterminer si l'attendu est ou non acquis) est souhaitable. Lors de l'identification des indicateurs, il ne faudrait pas se contenter d'éléments observables (savoir-faire ne veut pas dire être compétent) et intégrer l'évaluation du raisonnement clinique de l'étudiant. Chaque critère est associé à des niveaux de réussite exprimés à l'aide d'une échelle (par exemple « acquis / en voie d'acquisition / non acquis »). L'évaluation de chaque critère permet de déterminer si la compétence est ou non développée au niveau attendu
- ✚ Dans l'hypothèse où des notes devraient être attribuées, il est envisageable de scorer et de pondérer les niveaux de réussite (par exemple, acquis=4 points ; en voie d'acquisition=2 points ; non acquis=0 point).